

**Commission
d'Administration
provisoire instituée
dans le cadre
de l'article R-712-5
du Code de Commerce**

5 avril 2019

ORDRE DU JOUR

1. Marchés publics : émission d'avis d'attribution

- Avis d'attribution de la consultation n° 2019-211-002 passée sous la forme d'une procédure adaptée ayant pour objet un marché de travaux intitulé « Travaux Ad'Ap campus 2019 - Bâtiment D »

2. Questions diverses

- Renouvellement du bail des Douanes (CRDA)

MARCHÉS PUBLICS

ÉMISSION D'AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Nous soussignés, Marc CHABAUD, Luc CRESPO et Bruno DELORME, membres de la Commission Provisoire instituée dans le cadre de l'article R-712-5 du Code de Commerce,

Considérant les articles L 712-9 et R 125-5 du Code de Commerce,

Considérant la décision de Monsieur le Préfet de Région du 31 mai 2017 plaçant la CCI de Vaucluse sous le régime de la Tutelle renforcée,

Considérant la décision de Monsieur le Préfet de Région du 8 octobre 2018 suspendant l'Assemblée Générale et le Bureau de la CCIT de Vaucluse et instituant une Commission provisoire en charge de la gestion et de l'expédition des affaires courantes de la CCIT de Vaucluse, et confiant au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales l'exécution de l'arrête susvisé du 8 octobre 2018,

Considérant le rapport d'analyse des offres figurant en annexe,

- Proposons l'attribution de la consultation n° 2019-211-002 passée sous la forme d'une procédure adaptée ayant pour objet un marché de travaux intitulé « Travaux Ad'Ap campus 2019 - Bâtiment D » comme suit, après négociation :
 - Lot 1 : **Désamiantage**, à l'entreprise AG DEVELOPPEMENT, Châteauneuf-les-Martigues (13), pour un montant de **34 000 € HT**
 - Lot 2 : **Démolition - Maçonnerie**, à l'entreprise SAS ENTREPRISE EGEA, Villeneuve-lès-Avignon (30), pour un montant de **31 000 € HT**
 - Lot 3 : **Menuiserie PVC**, à l'entreprise ALPILLES FERMETURES, Mollegès (13), pour un montant de **7004,35 € HT**
 - Lot 4 : **Menuiserie bois**, à l'entreprise Entreprise BASSEREAU, Le Pontet (84), pour un montant de **14 000 € HT**
 - Lot 5 : **Cloisons - Faux plafonds**, à l'entreprise C.P.I., Roquemaure (30), pour un montant de **22 850 € HT**
 - Lot 6 : **Sols durs / souples**, à l'entreprise S.P.V.C., Carpentras (84), pour un montant de **40 640,03 € HT**
 - Lot 7 : **Peinture**, à l'entreprise S.B. PEINTURE, Gémenos (13), pour un montant de **7 920,30 € HT**
 - Lot 8 : **Plomberie**, à l'entreprise SARL J.C.R., Aramon (30), pour un montant de **10 862,05 € HT**, avec prestation supplémentaire

- Lot 9 : **Électricité**, à l'entreprise BERSAM, Avignon (84), pour un montant de **14 194,32 HT**
- Lot 10 : **Élévateur PMR**, à l'entreprise COPAS ASCENSEURS, Guilherand Granges (07), pour un montant de **21 250 € HT**

Soit un total de **203 721,05 € HT (244 465,26 € TTC)**.

Fait à Avignon, le 5 avril 2019

Marc CHABAUD



Luc CRESPO



Bruno DELORME



**Pour le Préfet de Région
Le Secrétariat Général aux Affaires Régionales,**



Francis GARNIER

CONTRATS ET CONVENTIONS

Nous soussignés, Marc CHABAUD, Luc CRESPO et Bruno DELORME, membres de la Commission Provisoire instituée dans le cadre de l'article R-712-5 du Code de Commerce,

Considérant les articles L 712-9 et R 125-5 du Code de Commerce,

Considérant la décision de Monsieur le Préfet de Région du 31 mai 2017 plaçant la CCI de Vaucluse sous le régime de la Tutelle renforcée,

Considérant la décision de Monsieur le Préfet de Région du 8 octobre 2018 suspendant l'Assemblée Générale et le Bureau de la CCIT de Vaucluse et instituant une Commission provisoire en charge de la gestion et de l'expédition des affaires courantes de la CCIT de Vaucluse, et confiant au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales l'exécution de l'arrête susvisé du 8 octobre 2018,

Approuvons la signature de la convention CCI Vaucluse / Direction Générale des Douanes et Droits Indirects concernant les locaux du CRDA telle qu'elle figure en annexe à la présente.

Fait à Avignon, le 5 avril 2019

Marc CHABAUD



Luc CRESPO



Bruno DELORME



**Pour le Préfet de Région
Le Secrétariat Général aux Affaires Régionales,**

Francis GARNIER

